



REPUBLIQUE FRANCAISE



SAINT PYTHON LE : 17 MARS 2025

DEPARTEMENT DU NORD



**ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI**



CANTON DE CAUDRY



**COMMUNE DE
59730 SAINT PYTHON**

**Tél : 03.27.37.35.48
Fax : 03.27.74.22.09**

NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

1. Le Cadre général du budget

L'article L2313.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Notons que le II de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, dispose que « les collectivités territoriales [...] adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026 un Compte Financier Unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Le Compte Financier Unique deviendra la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

La commune a adopté un Compte Financier Unique (CFU) au titre de l'exercice 2025 (comptes 2024).

La présente note répond à cette obligation : elle est disponible sur le site internet communal www.saint-python.fr

Le CFU retrace l'ensemble des mouvements, c'est-à-dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur l'année 2024. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son adoption.

Le CFU 2024 a été voté le 17 mars 2025 par le Conseil Municipal. Il a été présenté au préalable à la commission des finances.

Le budget général de la commune est composé du budget principal et d'un budget annexe (lotissement rue Victor Hugo). La nomenclature comptable utilisée est la M57.

2. CFU budget principal

2.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1.1 Recettes de fonctionnement 2024

Le produit des services s'élève à 29 386.86 €. Ce produit est constitué principalement de la redevance périscolaire pour 16 832.72 € (restaurant scolaire, garderie), du séjour neige pour 3 597.80 € et du transfert de charges à la Communauté de Communes (charges de personnel lors de l'organisation des CLSH) pour 6 979.90 €.

Les dotations et participations s'élèvent à 248 807.57 €. Elles sont composées principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement qui s'établit à 85 884.00 € au lieu de 86 677.00 € pour l'exercice précédent, soit une baisse de 0.91 %.
- La dotation de solidarité rurale qui s'établit à 57 470.00 € au lieu de 54 231.00 € en 2023.
- La dotation nationale de péréquation qui s'établit à 25 572.00 € au lieu de 25 173.00 € en 2023.
- Des compensations au titre des exonérations de taxe foncière pour 35 175.00 € (31 855.00 € en 2023).
- La participation de l'Etat de 3 € par repas dans le cadre du dispositif « cantine à 1 € » pour un montant de 36 700.86 €.

Les revenus des immeubles (location des salles communales et loyers) s'élèvent à 4 472.69 €. A noter que la salle polyvalente en cours de rénovation en 2024 n'a pas été louée. Cette somme représente notamment le produit des fermages.

Les impôts et taxes s'élèvent à 619 102.55 €. Il est rappelé que suite à la disparition de la taxe d'habitation, l'Etat compense cette perte de ressources fiscales par le produit de la taxe foncière pour le bâti perçu les années précédentes par le Département. Cependant, si le produit de cette taxe est supérieur au produit de la taxe d'habitation perçu auparavant (basé sur celui de 2017), un coefficient correcteur est appliqué. C'est le cas pour notre commune qui est sur-compensée. L'effet du coefficient correcteur a fait ressortir une contribution de 55 694.00 € en 2024.

Ce poste est composé :

- Du produit des impôts directs locaux pour 357 669.00 €
 - ✓ Taux de la taxe foncière bâtie (TFB) : 40.22 % (+ 3 points en 2024) – Taux moyen au niveau national en 2023 : 39.42 % - Taux moyen au niveau départemental en 2023 : 46.80 %.
 - ✓ Taux de la taxe foncière non bâtie (TFNB) : 70.05 % (inchangé depuis 2015) – Taux moyen au niveau national en 2023 : 50.82 % - Taux moyen au niveau départemental en 2023 : 57.81 %.
 - ✓ Taux de la taxe d'habitation (TH) (résidences secondaires et logements vacants) : 14.27 % (+ 1.43 points en 2024) - Taux moyen au niveau national en 2023 : 24.45 % - Taux moyen au niveau départemental en 2023 : 40.72 %.

Les impôts locaux n'avaient pas augmenté depuis 2015. Afin de pouvoir continuer à investir et doter la population des équipements et services nécessaires, les élus ont décidé l'augmentation de la TFB de 3 points et l'augmentation de la TH de 1.43 points en 2024. Cela a contribué à maintenir la capacité d'investissement nécessaire à la concrétisation des projets, comme par exemple la rénovation énergétique de la salle polyvalente inaugurée le 31 janvier dernier. Cette augmentation de la fiscalité contribuera également à concrétiser les projets qui restent encore à porter (rénovation

globale de l'école, implantation d'un City Park, continuation des travaux de rénovation de l'église, de la mairie...).

Rappelons les investissements de ces dernières années sans augmentation de la fiscalité : Réhabilitation de la friche SASA, restauration du clos couvert de l'église, construction de vestiaires au terrain de football, effacement des réseaux de la rue du Petit Solesmes, effacement des réseaux de la rue d'Haussey, effacement des réseaux d'une partie de la rue Victor Hugo, remplacement des points lumineux d'une grande partie de l'éclairage public en LEDS, rénovation énergétique de la mairie (remplacement porte d'entrée, châssis, chaudières, isolation grenier), travaux d'accessibilité (salle des fêtes / église), acquisition de matériel informatique à l'école, acquisition de véhicules (camion, tracteur) etc... 1 469 000.00 €, subventions et FCTVA déduits, ont été supportés sans pression fiscale par le budget de notre modeste commune de 1 000 habitants et ont été investis depuis 2015 dans des opérations de grande et moyenne envergure.

- De l'allocation de compensation versée par la CCPS et correspondant au produit économique pour un montant estimé à 98 386.00 € (montant historique depuis l'instauration de la Taxe Professionnelle Unique en 1992 perçue par les Communautés de Communes).
- De la taxe sur les pylônes électriques qui s'élève à 61 400.00 €,
- De de la taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SIDEC qui s'élève à 11 066.52 €,
- De La taxe additionnelle sur les droits de mutation qui s'élève à 32 546.77 €.

Chapitre	CFU 2024
013 – Atténuation de charges	0.00
70 – Produits des services	29 386.86
73 – Impôts et taxes	619 102.55
74 – Dotations et participations	248 807.57
75 – Autres produits de gestion courante	5 497.45
76 – Produits financiers	0.00
77 – Produits exceptionnels	1 244.13
78 – Reprise sur amortissements et provisions	2 072.00
TOTAL	906 110.56

A noter qu'en 2024, nous n'avons pas eu d'excédent à reporter du budget annexe au budget principal (169 950.24 € en 2023) au chapitre 75.

En revanche, nous avons prévu une participation de 60 039.97 € du budget principal vers le budget annexe en section d'investissement au chapitre 27 mais cette prévision comptable n'a pas donné lieu à versement au budget lotissement

Les recettes de fonctionnement ont progressé de 2.49 % par rapport à 2023 malgré une baisse des dotations et participations de 3.64 %. Cette progression est surtout due à l'augmentation des recettes fiscales (impôts directs locaux et autres) qui ont augmenté de 9.75 %. Les produits issus des activités de la commune ont également augmenté de 37.30 %, notamment avec les participations des familles pour le restaurant scolaire et l'ALSH avec + 59.48 % par rapport à 2023.

Le total des produits de fonctionnement s'élevait à 856.00 € par habitant en 2023 pour St Python et à 916.00 € par habitant en 2023 pour la moyenne de la strate.

2.1.2 Dépenses de fonctionnement 2024

Les charges à caractère général s'élèvent à 281 325.55 € (+ 23.62 % par rapport à 2023).

Ce chapitre regroupe pour l'essentiel les charges de fonctionnement de la collectivité et des services : eaux, électricité, téléphone, chauffage, carburants, fournitures administratives, travaux entretien des bâtiments, entretien de voirie et des réseaux, impôt et taxes, primes assurances, contrats de maintenance, entretien des biens mobiliers et des véhicules, livres de bibliothèques, fournitures scolaires, prestations de services...

La volonté est de maîtriser ces charges de fonctionnement courantes malgré le contexte actuel. Cependant, nous n'échappons pas à la hausse des prix au même titre que les ménages.

Les charges de personnel s'élèvent à 309 220.14 € (Dépenses réelles de fonctionnement en 2024 : 758 673.37 € dont charges réelles de personnel : 309 220.14 €, soit 40.75 % des charges de fonctionnement).

Le taux des charges de personnel ne reflète pas la réalité du terrain car l'effectif, à l'heure actuelle, n'est pas en corrélation avec l'activité propre de la commune qui se veut dynamique avec en sus les obligations que l'Etat qui s'imposent de plus en plus eu égard par exemple à la loi de transformation de la fonction publique, à la loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique, à la loi 3DS, à la loi Egalim etc...

Le tableau des effectifs comporte à ce jour 7 postes pourvus d'agents titulaires.

Les charges de gestion courante s'élèvent à 148 339.54 € (en hausse de 1.21 %). Cette sensible hausse est due en partie au versement de la contribution au service d'incendie qui augmente de plus de 15 % environ chaque année.

Ces charges sont principalement :

- Le versement des indemnités aux élus pour 64 518.48 €. Le montant des indemnités est celui correspondant à la strate des communes de plus de 1 000 habitants.
- Le contingent au service incendie pour 36 855.00 €
- Les subventions aux associations pour 16 600.00 €

Les charges financières s'élèvent à 18 832.06 €.

Ce poste comprend essentiellement le remboursement des intérêts de la dette.

Au 31/12/2024 la dette du budget principal s'établit à 1 001 712.73 €.

Les charges exceptionnelles pour 1 752.37 € : elles sont composées de l'annulation de titres émis les exercices précédents et du transfert des parcelles lot 4 à 6 du lotissement de la rue Victor Hugo (opérations d'ordre budgétaire de 796.29 €).

Les opérations d'ordre s'élèvent à 4 581.33 € correspondent principalement aux amortissements d'honoraires non suivis de travaux (3 785.04 €) et au transfert des parcelles du lotissement (796.29 € voir ci-dessus).

Chapitre	CFU 2024
011 – Charges à caractère général	281 325.55
012 – Charges de personnel	309 220.14
014 – Atténuation de produits	0.00
65 – Autres charges de gestion courante	148 339.54
66 – Charges financières	18 832.06
67 – Charges exceptionnelles	1 752.37
68 – Dotation aux amortissements et aux provisions	3 785.04
TOTAL	763 254.70

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 1.57 % (inflation de 0.8 % en février 2025) malgré des charges de personnel en baisse à hauteur de 5.01 %. Cette diminution résulte de la collaboration avec l'association ARIL qui met à disposition son personnel au service périscolaire.

Concomitamment les charges générales ont augmenté de 23.62 % en raison des augmentations diverses et variées et en raison également du contrat de prestation de services avec l'association ARIL depuis septembre 2023 (56 877.82 € en 2024 dont 14 181.88 € concernent septembre à décembre 2023).

Cependant, comme en 2023, des efforts continuent à être déployés en matière d'économies.

Les recettes ayant augmenté elles-aussi par rapport à 2023 (+ 4.85 %), nous maintenons notre rythme de croisière ainsi que notre fonds de roulement.

Le total des charges de fonctionnement s'élevait à 727.00 € par habitant en 2023 pour St Python et à 744.00 € par habitant en 2023 pour la moyenne de la strate.

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT (voir tableau en annexe)

La partie investissement du budget prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier, travaux, acquisition d'un véhicule, ... il en va de même pour une commune.

2.2.1 Recettes d'investissement

En recettes : Il y a deux types de recettes qui coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus. Nous avons également le remboursement de la TVA (fonds de compensation pour la TVA) sur les acquisitions et travaux, la couverture du déficit de l'année 2023, les amortissements d'honoraires (opérations d'ordre).

Chapitre	CFU 2024
13 – Subventions	372 544.60
16 – Emprunts	201.04
10 – FCTVA, taxe d'aménagement	171 857.01
1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	77 756.85
20 – Honoraires suivis de travaux (op d'ordre)	24 666.01
21 – Immobilisations corporelles	796.29
28 – Amortissements des immobilisations	3 785.04
TOTAL	651 606.84

2.2.2 Dépenses d'investissement

En dépenses : Il s'agit de toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment pour 2024 du remboursement des emprunts en capital, des travaux de voirie, de la vidéosurveillance, de reprise de concessions au cimetière, des travaux de réhabilitation de la salle des fêtes, de l'acquisition de matériels divers, d'achat de terrains, d'honoraires (maîtrise d'œuvre salle polyvalente, bornage, frais de notaire), opérations d'ordre...

Chapitre	CFU 2024
20 – Immobilisations incorporelles	8 059.33
23 – Honoraires suivis de travaux (op d'ordre)	24 666.01
21 – Immobilisations corporelles	137 752.01
23 – Immobilisations en cours	654 247.86
16 – Emprunts	108 831.84
TOTAL	933 557.05

2.2.3 Résultat de l'exercice 2024 et affectation de celui-ci

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 763 254.70 € (752 500.35 € en 2023)

Soit un excédent de **142 855.86 €** (131 590.49 € en 2023)

Recettes : 906 110.56 € (884 090.84 € en 2023)

Compte-tenu d'un produit antérieur de **417 614.69 €**, l'excédent de clôture est de **560 470.55 €** (495 371.54 € en 2023)

INVESTISSEMENT

Dépenses : 933 557.05 € (1 706 272.34 € en 2023)

Soit un déficit de **281 950.21 €** (déficit de 388 695.80 € en 2023)

Recettes : 651 606.84 € (1 317 576.54 € en 2023)

Compte-tenu d'un excédent antérieur de **76 988.15 €**, le déficit de clôture est de **204 962.06 €**

Le résultat global est un excédent de 355 508.49 € (572 359.69 € en 2023)

L'état des restes à réaliser en investissement s'élève à 179 500.00 € en dépenses et à 298 203.00 € en recettes, soit un solde positif de 118 703.00 €

Compte-tenu du déficit d'investissement de 204 962.06 €, le besoin de financement en investissement est de 86 259.06 €

Il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante sur l'exercice 2025 :

- 1) Affectation au compte 1068 (en recettes d'investissement) : 86 259.06 € (77 756.85 € en 2023)
- 2) Report en fonctionnement au compte 002 (en recettes de fonctionnement) : 474 211.49 € (417 614.69 € en 2023)

3. CFU budget annexe 2024 « lotissement de la rue Victor Hugo" (en hors taxe)

3.1 SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes de fonctionnement, le budget annexe retrace les mouvements ci-après :

- Vente du lot 3 : 36 666.67 €
 - Intégration du stock final (opération d'ordre) : 53 405.02 €
 - Régularisation de centimes : 0.33 €
- Total recettes de fonctionnement : 90 072.02 €**

En dépenses de fonctionnement, le budget annexe retrace les mouvements ci-après :

- Transfert des lots 4 à 6 du budget communal au budget annexe : 796.29 €
 - Etude de sol avant la vente du lot 3 : 375.00 €
 - Annulation du stock initial (opération d'ordre) : 60 039.97 €
- Total dépenses de fonctionnement : 61 211.26 €**

3.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes d'investissement, le budget annexe retrace les mouvements ci-après :

- Annulation stock initial (opération d'ordre) : 60 039.97 €
- Total recettes d'investissement : 60 039.97 €**

En dépenses d'investissement, le budget annexe retrace les mouvements ci-après :

- Intégration du stock final (opération d'ordre) : 53 405.02 €
- Total dépenses d'investissement : 53 405.02 €**

3.3 RESULTAT ET AFFECTATION DE CELUI-CI

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 61 211.26 €

Soit un excédent de **28 860.76 €**

Recettes : 90 072.02 €

Compte-tenu d'un produit antérieur de **8 323.81 €**, l'excédent de clôture est de **37 184.57 €**

INVESTISSEMENT

Dépenses : 53 405.02 €

Soit un excédent de **6 634.95 €**

Recettes : 60 039.97 €

Compte-tenu d'un déficit antérieur de **60 039.97 €**, le déficit de clôture est de **53 405.02 €**

Le résultat global est un déficit de 16 220.45 €

Il y a lieu d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante sur l'exercice 2025 :

- 002 : 37 184.57 €
- 001 : 53 405.02 €

4. Présentation agrégée du CFU principal et du CFU annexe

CFU PRINCIPAL

SECTION	REALISATIONS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/24
INVESTISSEMENT		
Dépenses	933 557.05	179 500.00
Recettes	651 606.84	298 203.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	763 254.70	
Recettes	906 110.56	

CFU ANNEXE

SECTION	REALISATIONS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/24
INVESTISSEMENT		
Dépenses	53 405.02	0.00
Recettes	60 039.97	0.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	61 211.26	0.00
Recettes	90 072.02	0.00

PRESENTATION AGREGEE DU CFU ET DU CFU ANNEXE

SECTION	REALISATIONS	RESTES A REALISER (RAR) AU 31/12/24
INVESTISSEMENT		
Dépenses	986 962.07	179 500.00
Recettes	711 646.81	298 203.00
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	824 465.96	
Recettes	996 182.58	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 811 428.03	179 500.00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 707 829.39	298 203.00

5. Dettes (voir tableau en annexe)

6 emprunts sont en cours en 2024 dont aucun n'est toxique.

L'annuité de la dette a augmenté en raison d'un nouvel emprunt de 350 000 € en 2022 soit une annuité de 127 363.90 € (capital et intérêts).

La capacité d'autofinancement brute a augmenté par rapport à 2023 mais ne retrouve pas le niveau de la période se situant entre 2019 et 2021 (182 000 €).

Ratios divers et indicateurs financiers

- Produits de fonctionnement par habitant : 899.00 € (moyenne de la strate en 2023 : 916.00 €)

- Produits des impositions directes par habitant : 355.00 € (moyenne de la strate en 2023 : 366.00 €)
- Charges de fonctionnement par habitant : 757.00 € (moyenne de la strate en 2023 : 705.00 €)
- Dépenses d'équipement par habitant : 810.00 € (moyenne de la strate en 2023 : 354.00 €)
- Encours de la dette par habitant : 995.00 € (moyenne de la strate en 2023 : 576.00 €)

Capacité d'autofinancement nette en 2024 (recettes réelles – charges réelles remboursements d'emprunts déduits) : 34 024.02 € (32 052.36 € en 2023) - par habitant : 33.78 € (31.39 € en 2023) - moyenne de la strate en 2023 (2024 n'est pas sorti à ce jour) : 112.00 €).
2 emprunts arriveront à leur terme en 2026 (annuités de 10 493.59 € et 19 790.34 €) et 1 en 2027 (annuité 13 694.88 €).

6. Conclusion

Nous avons renoué en 2023 avec un niveau de capacité d'autofinancement brute plus conforme par rapport à la situation de 2022. Cela s'explique par une maîtrise globale des charges de fonctionnement. Cette maîtrise est confirmée en 2024. Certes, le poids de la dette pèse encore sur les marges de manœuvre pour générer de l'autofinancement net. Rappelons que deux emprunts arriveront à échéance en 2026 et 2027. Par conséquent, nous confirmons que des perspectives commenceront à poindre à l'horizon 2028.



ANNEXES

INVESTISSEMENTS 2024 DEPENSES - COMPTE FINANCIER UNIQUE

DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES	DEPENSES
EMPRUNTS (capital)	16 - Emprunts	108 831,84
Honoraires salle polyvalente (MO-CT-CSPS)	203 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion	8 059,33
Bois Lestoquoy : 55 200,23 € dont frais notaire	2111 - Terrains nus	57 120,23
Bornage agrandissement cimetiére : 1 920,00 €	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	1 792,14
Frais de notaire cession Nordsem SASA	2116 - Cimetiéres	1 980,00
Reprise concessions abandonnées	2118 - Autres terrains	1 440,00
Diagnostic amiante avant démolition baraquement	2152 - Installations de voirie	74 843,96
Vidéosurveillance : 56 395,06 €	2184 - Matériel de bureau et mobilier	575,68
Trottoirs rue Foch et rue de Cambrai : 18 448,90 €	231 - Immobilisations corporelles en cours	654 247,86
Tableau triptyque et 2 chaises pour école		
Rénov salle polyvalente + honoraires : 653 209,86 €		
Solde honoraire CSPS rue Victor Hugo : 1 038,00 €		
Honoraires suivis de travaux salle polyvalente (opération d'ordre)	TOTAL	933 557,05

RECETTES - COMPTE FINANCIER UNIQUE

DIVERS ET OPERATIONS	IMPUTATIONS ET INTITULES	RECETTES
Solde emprunt à taux variable	1641 - Emprunt	201,04
F.C.T.V.A	10222 - FCTVA	170 093,55
Taxes d'urbanisme	10226 - Taxe d'aménagement et versement pour sous densité	1 763,46
Subvention Agence de l'Eau acquis zone humide	1321 - Etat et établissements nationaux	20 120,54
Trottoirs rue Foch rue de Cambrai : 4 975 €	1323 - Département	232 645,00
ADVB salle polyvalente : 197 670,00 €	13361 - Dotation d'équipement des territoires ruraux	82 397,45
Solde projet innovation sociale habitat : 30 000 €	1348 - Autres	37 381,61
DETR salle polyvalente	1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	77 756,85
Caméras (Région : 13 794,97 € - FIPD : 4 774,00 €)	203 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion	24 666,01
Acpte fond vert salle polyvalente : 15 206,56 €	2113 - Terrains aménagés autres que voirie	796,29
Certificats économie d'énergie LEDES : 3 606,08 €	2803 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion	3 508,56
Couverture du déficit 2023	2803 - Frais d'études, de rech et de dév et frais d'insertion	276,48
Honor et frais d'insertion suivis de travaux SDF	TOTAL	651 606,84
Transfert parcelles lot 4 à 6 rue Victor Hugo		
Amortissement honoraires plan de circulation		
Amortissement Ad/AP (accessibilité)		

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le



ID : 059-215905415-20250317-CFU_2024_BP-BF

EMPRUNTS 2024

ECHEANCES	ORGANISMES PRETEURS	OBJET DE LA DETTE	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT D0	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE	DERNIERE ECHEANCE
01/01/2024	DEXIA CREDIT LOCAL	Renégociation emprunts	132679,06	19558,98	9108,93	1384,66	10493,59	01/01/2026
24/01/2024	CREDIT AGRICOLE	Invest 2016/2020	550000,00	370422,45	26464,77	4167,32	30632,09	25/01/2037
01/02/2024	DEXIA CREDIT LOCAL	Invest 2006/2007	280000,00	37568,55	17823,91	1966,43	19790,34	01/02/2026
01/07/2024	CREDIT AGRICOLE	Rue d'Haussy	350000,00	241902,75	22267,96	3962,56	26230,52	01/07/2034
25 du mois (trimestre)	CAISSE D'EPARGNE** Versé le 25/01/2012	Extension école 2012	150000,00	29192,05	12083,68	1611,20	13694,88	25/01/2027
12 du mois (trimestre)	CREDIT AGRICOLE**	Rénovation salle des fêtes 2022	350000,00	303067,95	21082,59	5439,89	26522,48	12/08/2037
		TOTAL	1812679,06	1001712,73	108831,84	18532,06	127363,90	

**Échéance trimestrielle

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 059-215905415-20250317-CFU_2024_BP-BF



**COMMUNE DE SAINT-PYTHON
COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Inspecteur Divisionnaire de CAUDRY**

ETAT DES DEPENSES ENGAGEES NON MANDATEES 2024

NATURE DE LA DEPENSE	IMPUT	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	21	172 332.00	133 944.19	14 500.00	23 887.81
Terrains nus (Extension cimetièrre + Frais de notaire)	2111	89 000.00	57 120.23	9 920.00	21 959.77
Cimetières (reprise concessions)	2116	3 960.00	1 980.00	1 980.00	0.00
Installations de voirie (Passage piéton PMR rue Foch)	2152	79 372.00	74 843.96	2 600.00	1 928.04
IMMOBILISATIONS EN COURS	23	907 239.68	678 913.87	165 000.00	63 325.81
	231	907 239.68	678 913.87	165 000.00	63 325.81
TOTAL PRESENT ETAT		1 079 571.68	812 858.06	179 500.00	87 213.62

Arrêté à la somme de : **Cent soixante dix neuf mille cinq cent euros**

Fait à Saint-Python le 31 Décembre 2024

Le Maire,


G. FLAMENGT

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

ID : 059-215905415-20250317-CFU_2024_BP-BF



COMMUNE DE SAINT-PYTHON

COMPTABLE ASSIGNATAIRE : Inspecteur divisionnaire de CAUDRY

ETAT DES RECETTES ENGAGEES NON EMISES 2024

NATURE DE LA RECETTE	CHAP	ENGAGEMENTS	DEGAGEMENTS	RESTANT ENGAGE	TOTAL PAR ARTICLE ANNULE
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	13	634 811.00	252 765.54	298 203.00	83 842.46
Fonds vert salle polyvalente	1321	122 937.00	20 120.54	101 377.00	1 439.46
ADVB salle polyvalente	1323	311 718.00	232 645.00	79 068.00	5.00
DETR salle polyvalente	13461	200 156.00	0.00	117 758.00	82 398.00
TOTAL PRESENT ETAT		634 811.00	252 765.54	298 203.00	83 842.46

Arrêté à la somme de : **Deux cent quatre vingt dix huit deux cent trois euros**

Fait à SAINT-PYTHON le 31 Décembre 2024



Le Maire,

G. FLAMENGT

Envoyé en préfecture le 25/03/2025

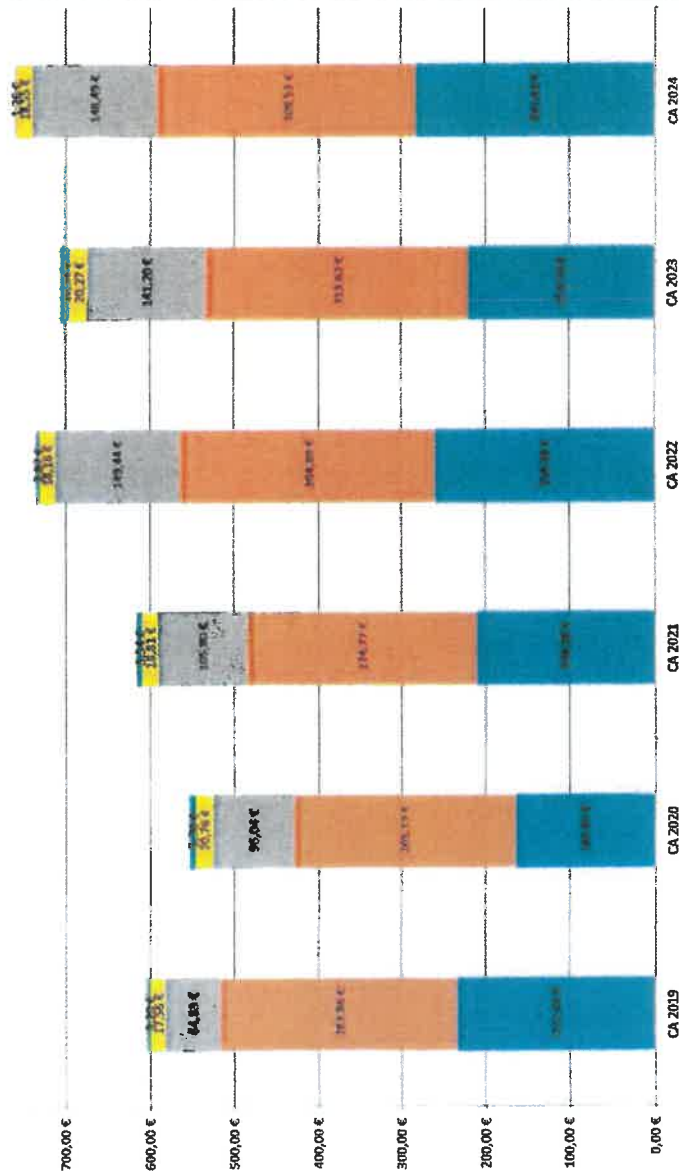
Reçu en préfecture le 25/03/2025

Publié le

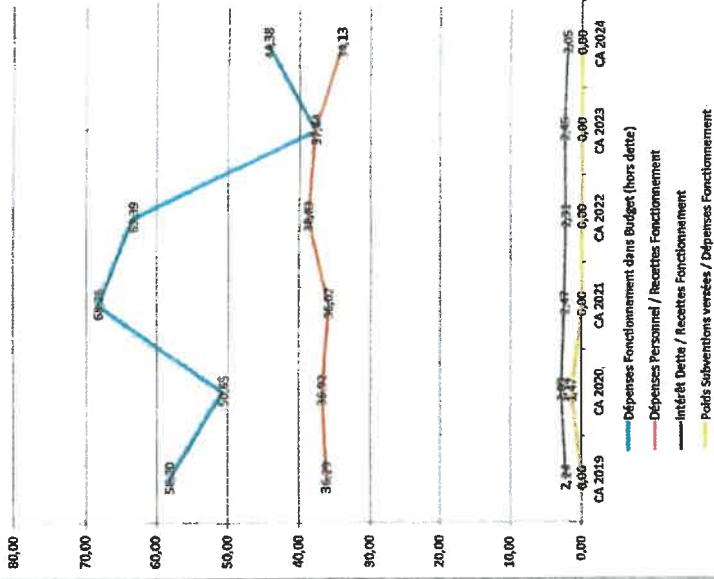
ID : 059-215905415-20250317-CFU_2024_BP-BF

Structure des dépenses de fonctionnement en €/Hab.

011 - Charges à caractère général 012 - Charges de personnel 65 - Autres charges de gestion courante (sauf 656) 6511 - Intérêts de la dette Auras dépenses de fonctionnement



Evolution des principaux ratios de dépenses de fonctionnement



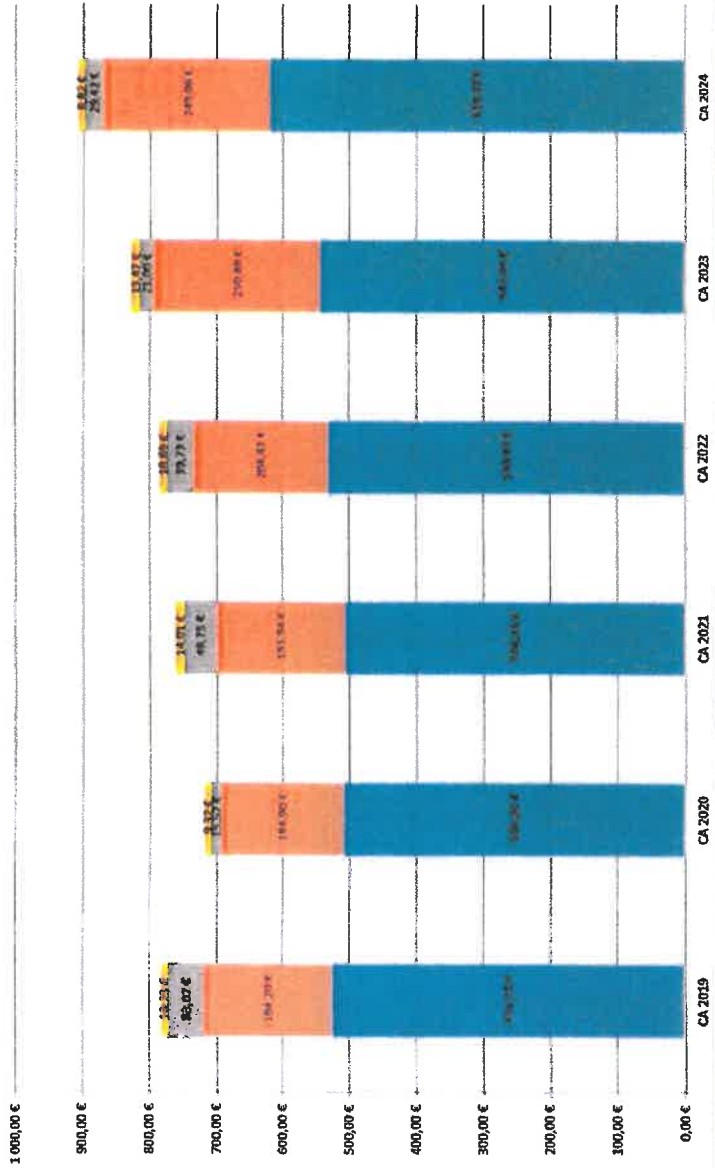
Structure des recettes de fonctionnement en €/Hab.

Autres recettes de fonctionnement

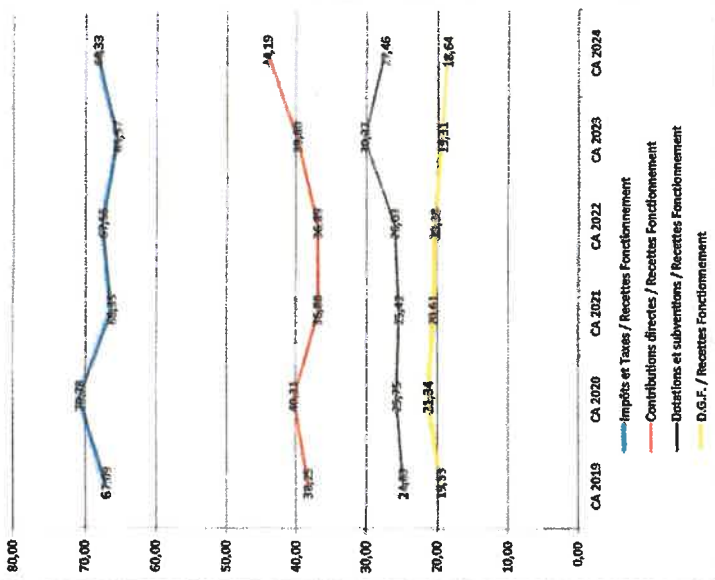
74 - Produits de services, du domaine et des ventes diverses

74 - Dotations et participations

73 - Impôts et taxes

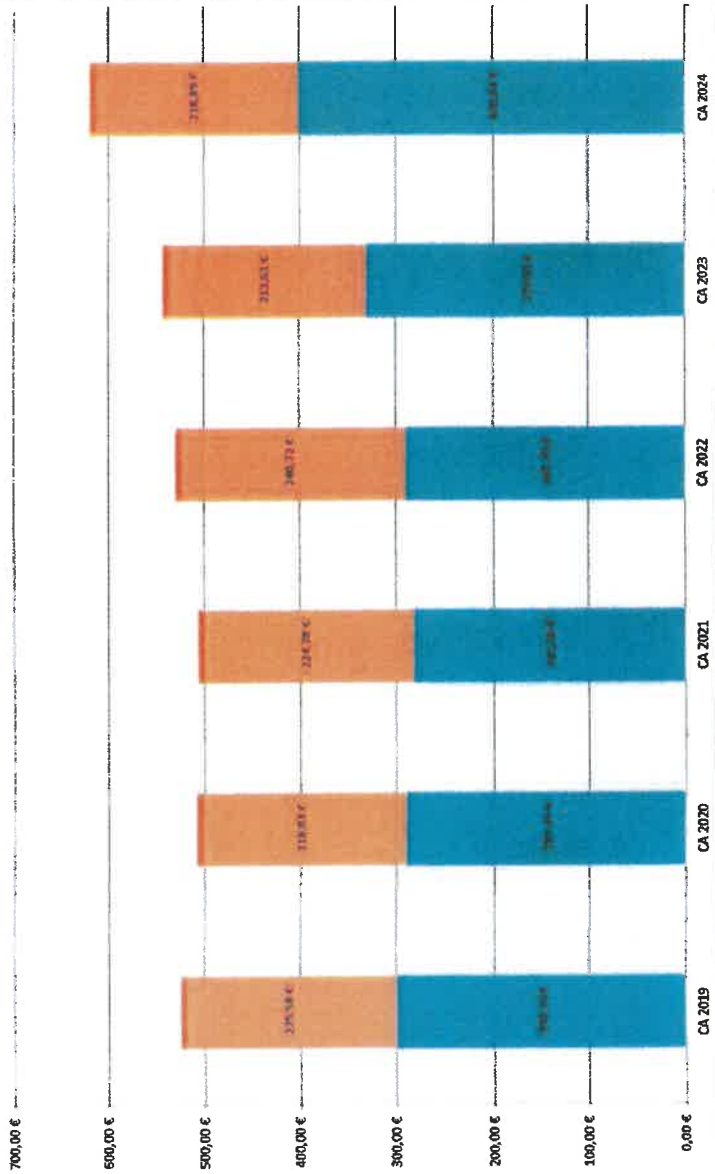


Evolution des principaux ratios de recettes de fonctionnement

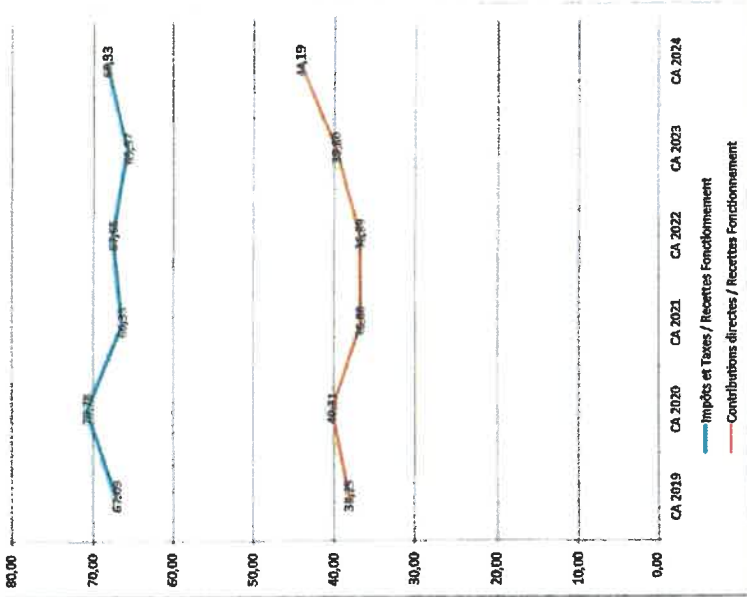


Détail des Impôts et Taxes en €/Hab.

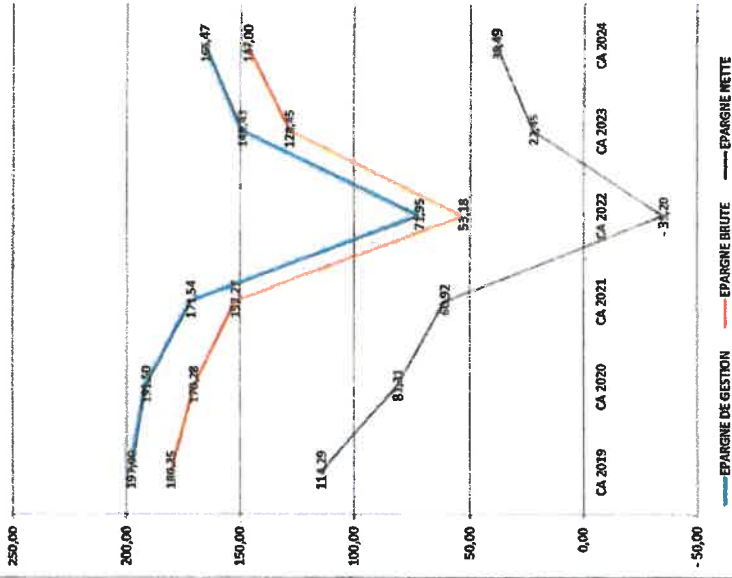
■ 7311 - Contributions directes ■ Autres Impôts et Taxes



Evolution des ratios de Contribution



Evolution des soldes d'épargne en €/Hab.



Taux d'évolution des recettes et des dépenses de gestion

